

PROCÈS-VERBAL

Liste de présence Jour 1 : 18 octobre 2019

Présidence : Didier **MARCHAND**.

Membres du Conseil Fédéral présents :

Marie-Laure **BRUNAUD**, Laurent **BOUVET**, Joseph **BURDIN**, Vincent **DEDIEU**, Alfred **DEFONTIS**, Marc **FAYET**, Claire **FLORET**, Stéphane **GARCIA**, Catherine **GASTOU**, Alain **GHILONI**, Vice-Président, Sandrine **JACQUES**, Sabrina **JONNIER DE HARO**, Jean-Claude **LECLERC**, Philippe **LIMOUSIN**, Joël **MARTINEZ**, Philibert **MOUEZA**, Éric **PIHET**, Jean **PONARD**, Denis **REPÉRANT**, Nicolas **ROUGEON**, Jacky **TARENNE**, Nathalie **THIMEL BLANCHOZ**, Jean-Yves **THIVER**, Marc **TILLY**, Yannick **TIREL**, Gilles **ZOPPI**.

Membres du Bureau Exécutif présents :

Michel **CALLOT**, Président du Bureau Exécutif ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier Général ; Sylvain **DUPLOYER**, Éric **JACOTE**, Cathy **MONCASSIN**, Marie-Françoise **POTEREAU**, Yannick **POUEY**, Secrétaire Général, Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président ; Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président, Eric **JACOTE**, Vice-Président.

Invités présents :

Éric **MEINADIER**, Médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

Membres du Conseil Fédéral excusés :

Marie-Antoinette **CANU**, Stéphanie **CATTOEN**, Jean-Marie **GAUDELET**.

Invités excusés :

Marc **MADIOT**, Président de la LNC.

Assistent également à la réunion :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information.

Liste de présence Jour 2 : 19 octobre 2019

Membres du Conseil Fédéral présents :

Marie-Laure **BRUNAUD**, Laurent **BOUVET**, Joseph **BURDIN**, Vincent **DEDIEU**, Alfred **DEFONTIS**, Marc **FAYET**, Claire **FLORET**, Stéphane **GARCIA**, Catherine **GASTOU**, Alain **GHILONI**, Vice-Président, Sandrine **JACQUES**, Jean-Claude **LECLERC**, Philippe **LIMOUSIN**, Joël **MARTINEZ**, Philibert **MOUEZA**, Éric **PIHET**, Nicolas **ROUGEON**, Nathalie **THIMEL BLANCHOZ**, Jean-Yves **THIVER**, Marc **TILLY**, Yannick **TIREL**, Gilles **ZOPPI**.

Membres du Bureau Exécutif présents :

Michel **CALLOT**, Président du Bureau Exécutif ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier Général ; Cathy **MONCASSIN**, Marie-Françoise **POTEREAU**, Yannick **POUEY**, Secrétaire Général, Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président, Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président, Eric **JACOTE**, Vice-Président.

Membres du Conseil Fédéral excusés :

Marie-Antoinette **CANU**, Stéphanie **CATTOEN**, Jean-Marie **GAUDELET**, Sabrina **JONNIER DE HARO**, Jean **PONARD**, Denis **REPÉRANT**, Jacky **TARENNE**.

Invités excusés :

Marc **MADIOT**, Président de la LNC, Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

Assistent également à la réunion :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL	4
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 21 et 22 JUIN 2019.....	5
III.	VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC.....	5
IV.	RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU EXÉCUTIF	10
V.	INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL, DU DIRECTEUR DU PÔLE MÉDICAL FÉDÉRAL ET DU PRÉSIDENT DE LA LIGUE NATIONALE DE CYCLISME	13
VI.	QUESTIONS DIVERSES A L'INITIATIVE DES MEMBRES DU CONSEIL FEDERAL	17
VII.	COMMISSIONS SPORTIVES.....	22
	- Modifications réglementaires sur proposition du Bureau Exécutif	22
	- Présentation des sujets à l'étude par discipline.....	23
VIII.	REFORME DES LICENCES.....	23
IX.	INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS	23
	- Contentieux juridiques	23
X.	RAPPORT DES GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL FEDERAL	24
XI.	SITUATION BUDGÉTAIRE 2019/2020.....	24
	- Construction budgétaire 2020.....	25
XII.	POINT ACTIVITÉS MARKETING ET COMMUNICATION.....	28
XIII.	LOCAUX DE ROSNY-SOUS-BOIS	29
XIV.	ÉPREUVES OFFICIELLES.....	29

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL

Le Président donne lecture de la liste des personnes excusées pour la séance du jour et désigne Stéphane GARCIA en qualité de secrétaire de séance.

Le Président donne lecture de la déclaration suivante :

Je vais débiter ce Conseil Fédéral par de tristes nouvelles puisque depuis le mois d'août des serviteurs du cyclisme nous ont quittés. Parmi eux, le père de Philippe LIMOUSIN ; Magali NADAU, employée au Comité régional de la Nouvelle-Aquitaine ; Marcel ANQUETIL, Président de Normandie et Vice-Président de la Fédération durant de nombreuses années.

En septembre, c'est avec tristesse que nous avons appris le décès du docteur MÉGRET. C'est un grand personnage du cyclisme qui nous a quittés. Il avait ramené par le biais du suivi longitudinal un véritable crédit à notre sport après les années noires de la fin du siècle dernier.

Si parfois la passion qu'il mettait dans ses interventions nous perdait par la technicité de ses explications, Armand MÉGRET était toujours avide d'améliorer la santé des coureurs. Le Conseil Fédéral s'associe à la peine de ses proches et leur adresse ses plus sincères condoléances.

Il n'est pas facile de débiter le Conseil Fédéral par cette intervention pour passer aux réjouissances que nous procure notre sport, mais je suis certain que c'est ce qu'ils auraient tous souhaité.

Nous avons vécu un Tour de France plein d'émotion, les coureurs français nous ont fait vibrer et il faut l'avouer, nous avons retrouvé l'envie de regarder le Tour de France, même si l'année prochaine, ce ne sera qu'un « demi » Tour de France.

Si les professionnels ont ramené la passion, force est de constater que les Championnats de France de La Haie-Fouassière, le TFJV, la Coupe de France de VTT, les Championnats de France sur Piste à Saint-Quentin, les Championnats de France de l'Avenir à Beauvais, les Coupes de France BMX et la Coupe de France de Cyclo-cross, épreuves auxquelles j'ai eu la chance d'assister, ont amené par la qualité de leur organisation leurs lots d'émotions et beaucoup de fierté d'appartenir à la Fédération Française de Cyclisme.

Merci à tous les acteurs de ces organisations, merci aux élus en charge de ces disciplines, et un grand merci à la Directrice des activités sportives, Anne LE PAGE et à son équipe.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL FÉDÉRAL DES 21 et 22 JUIN 2019

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Fédéral des 21 et 22 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

III. VIE FÉDÉRALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFC

Michel CALLOT s'associe à la tristesse des familles des personnes disparues dont le décès a endeuillé le cyclisme.

Il fait ensuite part au Conseil Fédéral de la baisse assez significative du nombre de licenciés, notamment dans la catégorie Jeunes. Cette décroissance pose question et implique la mise en œuvre rapide d'un certain nombre d'actions pour inverser la tendance dans les meilleurs délais. Toutes les bonnes idées pour enrayer cette baisse sont les bienvenues.

Yannick POUHEY précise qu'au 30 septembre 2019, la FFC rassemble 112 948 licenciés, et accuse la perte de 4179 licenciés par rapport à l'année 2017. Seuls les Comités régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de l'Auvergne-Rhône-Alpes connaissent une hausse du nombre de licenciés. Si les variations sont très fortes, la problématique est commune à tous les Comités, qui peinent à augmenter le nombre de leurs licenciés. Les meilleurs réussissent tout juste à assurer une stabilisation. La Fédération a ainsi perdu 2874 licenciés hommes et 96 femmes. Dans le détail des disciplines, la baisse se répartit de la façon suivante :

- Cyclo-cross : - 3,77 %
- VTT : - 1,15 %
- BMX : - 0,71 %
- Autres : - 2,56 %

Toutes les catégories Sénior en compétition sont en baisse, et seuls les Pass'Urbains sont en progression. S'agissant des moins de 18 ans, seuls les Baby Vélo, les Juniors et les prélicenciés sont en hausse. Les autres catégories connaissent une baisse importante, avec la perte cumulée de 1602 licences. Cette décroissance massive chez les moins de 18 ans représente un phénomène nouveau, qui devra faire l'objet d'une analyse approfondie. Pour rappel, les jeunes représentent 42,54 % des effectifs de la Fédération.

S'agissant de la catégorie Dirigeants, la baisse est de 2,94 %. Par ailleurs, Yannick POUHEY souligne la perte de 105 arbitres, ce qui ne manquera pas de poser des difficultés.

Enfin, la catégorie Service connaît une hausse de 0,93 %, certainement liée au transfert d'autres catégories.

Dans un autre domaine, Michel CALLOT se réjouit des résultats sportifs assez exceptionnels, avec en point d'orgue la performance des coureurs français sur le Tour de France 2019. Cet événement a suscité un fort enthousiasme autour du cyclisme. Pour de nombreux Français, il est redevenu possible qu'un Français gagne le Tour de France. Il faut espérer que cet élan ait un impact dans les prises de licences. Chacun

doit se mobiliser pour accueillir les jeunes qui se présentent dans les clubs affiliés. Il salue également le succès des athlètes français aux Championnats du monde de VTT, qui ont remporté douze médailles. Il faut également mentionner les médailles de bronze remportées par les Élites aux Championnats du monde de BMX, permettant ainsi d'ancrer les résultats de cette discipline.

Michel CALLOT poursuit avec les informations internationales, et fait part des réformes à venir suite à la tenue récente du Congrès de l'UCI. Les enjeux principaux sont les suivants :

- Le plan de féminisation de l'UCI sur le volet institutionnel, avec la décision d'appliquer la règle de 25 % de femmes dans toutes les instances de représentation des systèmes électoraux.
- La lutte contre le dopage, avec en particulier les avancées sur le tramadol. Le Professeur BIGARD a évoqué la différence d'appréciation entre l'UCI et l'AMA concernant les corticoïdes. Le Professeur BIGARD doit effectuer des annonces, afin que des mesures soient mises en place par l'UCI sur le sujet des corticoïdes à partir du 1^{er} janvier 2020. Par ailleurs, les études scientifiques menées sur la prise de corps cétoniques ont démontré qu'ils n'ont aucun impact sur les performances sportives, tout en provoquant des effets secondaires sur le plan digestif.
- Un Championnat du monde d'e-cycling devrait se dérouler en 2020 avec l'opérateur ZWIFT, fournisseur officiel de l'UCI en matière d'e-cycling.
- La réforme du cyclisme sur piste a pour conséquence de réduire le nombre de coupes du monde sur piste. Seules trois coupes auront lieu l'été, sur des formats différents, puisque ne seront disputées que les disciplines olympiques. Quant au Championnat du monde, il aura de nouveau lieu au mois d'octobre. En complément, un circuit d'hiver doit être constitué avec un partenaire qui apportera des moyens financiers et une diffusion télévisuelle. L'objectif de ce nouveau circuit dont le format serait très court consiste à créer une sorte de « feuilleton », avec des athlètes connus du grand public.

Yannick POUHEY souligne que la réforme du cyclisme sur piste risque de provoquer des contraintes, notamment sur le calendrier des différents championnats.

Michel CALLOT invite le Conseil Fédéral à découvrir sur Internet la campagne « Smile and Ride », qui illustre la politique de l'UCI en matière de développement de la pratique du vélo sous toutes ses formes. Cette campagne rejoint la politique de la FFC, qui s'intéresse au vélo au-delà de la compétition et de manière plus globale, dans le but de renforcer l'intérêt du grand public pour ce sport.

Michel CALLOT poursuit son propos avec la question de la réforme du cyclisme sur route. Concernant les femmes, des équipes World Tour aux garanties plus serrées feront leur apparition dans l'optique de favoriser, au travers d'une exploitation des droits télévisuels, un enrichissement du cyclisme féminin ainsi qu'un engouement du public et des médias pour cette pratique. S'agissant des huit premières équipes World Tour, il faut espérer qu'une équipe française en fasse partie.

Du côté des hommes, le point délicat concerne les organisateurs, avec la création des « Pro Series ».

S'agissant du volet médical, l'UCI s'est emparé du sujet des commotions cérébrales et publiera un guide de bonnes pratiques. Cette démarche démontre la prégnance de ce problème dans le cyclisme, en lien avec la gravité et la densité des chutes, qui constitue un point d'alerte dans le peloton.

Enfin, lors du Congrès de l'UCI, deux organisations ont été attribuées à la FFC : il s'agit du Championnat du monde de BMX qui se déroulera en 2022 à Nantes et du Championnat du monde sur Piste qui aura également lieu en 2022 à Saint-Quentin-en-Yvelines. Ces attributions permettront de construire une politique événementielle importante. Certains financements publics ont d'ores et déjà été votés.

Michel CALLOT fait part de la signature d'une convention avec le COJO permettant à la FFC d'obtenir le label « Terre des Jeux ». Un groupe de travail interne regroupera les différents projets à conduire avec le COJO sur le volet très large de l'héritage. En outre, ce groupe de travail sera également en charge de l'adhésion à ce projet des équipes du siège fédéral, qui seront fortement impactées par les JO.

Enfin, la FFC continue de diffuser les informations sur les centres de perfectionnement des JO émanant des collectivités et agréés par le COJO. En cas de sollicitation des collectivités, les élus ne doivent pas hésiter à se tourner vers la Fédération, qui répondra à toutes leurs questions.

S'agissant de la localisation des épreuves VTT aux JO, le site de la colline d'Élancourt n'est toujours pas validé par le COJO. Toutefois, à la faveur de la mobilisation des élus locaux, le sujet avance plutôt positivement.

Concernant le dossier des cadres techniques, le CNOSF a écrit au Président de la République et à la ministre des Sports, afin d'affirmer ses positions :

- Le refus d'une solution de détachement volontaire ou non des CTS ;
- L'acceptation du principe de remplacement des départs CTS à la retraite par des contrats de droit privé, moyennant une compensation financière équivalente.

Ce dernier point est essentiel, car le ministère a fermé les concours et il n'existe plus à ce jour d'entrée pour les professeurs de sport. En revanche, les sorties se poursuivent et il est primordial de les compenser avec un niveau d'emploi équivalent.

Michel CALLOT poursuit son intervention avec le sujet du budget du ministère des Sports. La part transposée de l'ANS sur le développement n'est pas actuellement garantie, ce qui représente un réel sujet de préoccupation.

S'agissant du volet Agence-CNDS : les virements ont été globalement effectués, mais très peu de notifications ont été réalisées. Une réunion avec l'ANS s'est tenue, afin d'effectuer un bilan sur les 28 fédérations ayant souhaité faire partie des premières à passer « CNDS/ANS ». Suite à cette réunion, deux points positifs ont émergé :

- Ces 28 fédérations n'ont perdu que 1 % sur le budget développement, contre une baisse de 9,5 % pour les autres fédérations ;
- Le système a particulièrement bien fonctionné, ce qui a permis un rapide repositionnement sur des projets plus en rapport avec les besoins du cyclisme.

S'agissant des relations avec la collectivité de Saint-Quentin-en-Yvelines et le département des Yvelines, les éléments avancent progressivement et de manière favorable, notamment sur la politique événementielle.

Par ailleurs, plusieurs contacts ont été noués avec différentes institutions, notamment avec le Vice-Président de la Région Île-de-France, afin d'exposer les actions de la Fédération liées au plan vélo et au savoir-rouler. Une rencontre a également été organisée avec l'association des Maires de France.

De plus, les conditions de participation au Championnat de France sur Route Professionnels ont été validées lors du Conseil d'administration de la LNC. Il a été décidé de former un groupe de travail avec les différentes composantes de la Ligue, afin qu'un travail de fond soit réalisé sur ce sujet.

Michel CALLOT effectue par la suite un point sur les différentes actualités fédérales. Tout d'abord, les labels territoriaux « Terre d'excellence cycliste » et « Terre de cyclisme » rencontrent un succès grandissant et permettent d'ancrer l'engagement des collectivités dans le cyclisme.

S'agissant des locaux de Montry, l'aménageur de la zone d'activité recevra la parcelle de la Fédération dans la zone traitée par EPAMARNE, qui peut être intéressé par son acquisition.

La convention savoir-rouler a été signée avec la ministre des Sports lors du dernier Tour de France. Par ailleurs, l'opération « Les Champs pour elles », qui s'est tenue le 28 juillet 2019 en prélude de l'arrivée du Tour de France sur les Champs-Élysées, a rencontré un beau succès.

La première rencontre qui s'est déroulée entre Anne HIDALGO et la Fédération a été de qualité et a permis d'aborder le sujet de la création de nouveaux projets en partenariat avec la Ville de Paris, ainsi que la possibilité de former ses professeurs de sport sur le déploiement du plan savoir-rouler.

Le groupe BPCE, partenaire officiel du COJO, a sollicité la Fédération par le biais de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes afin de mettre en place un partenariat régional.

Michel CALLOT fait également mention d'un projet de loi comportant un point délicat modifiant les prérogatives des fédérations et des ligues professionnelles dans le sport en général.

L'inauguration du pôle France ultramarin a eu lieu à Hyères en septembre 2019. Ce pôle permet d'accueillir dans de très bonnes conditions sportives et scolaires tous les athlètes. De plus, Michel CALLOT a eu l'occasion de rencontrer l'ensemble des athlètes du Free Style et du Flat et a pu constater leur fierté de porter un maillot de la FFC. La jeune génération semble totalement disposée à transmettre une communication favorable sur la Fédération auprès d'une communauté à la fois jeune et urbaine.

Une visite avec Cédric CHAUMOND a été organisée dans les Comités ultramarins de Guadeloupe, Martinique et Guyane. Ce déplacement a été riche en rencontres avec les collectivités, les acteurs, ainsi que les institutions. Michel CALLOT a pu remarquer la qualité exceptionnelle de certains équipements, tels que l'espace cyclable en Martinique et la piste BMX en Guyane.

Par ailleurs, Michel CALLOT rappelle que la Cour d'appel de Guadeloupe a invalidé l'élection de 2017 du Comité régional de Guadeloupe. Suite à cette décision, le Bureau Exécutif de la FFC a pris la décision suivante :

Jusqu'à l'organisation d'une nouvelle Assemblée générale électorale, Philibert MOUEZA demeure, comme vu précédemment, Président du Comité régional et ne devra gérer que les affaires courantes du Comité. Par affaires courantes, il faut entendre la gestion quotidienne du Comité comme le traitement des salaires du personnel, le traitement des frais de fonctionnement, les missions de représentation du Comité s'il y a lieu, ceci jusqu'à la tenue de l'Assemblée générale électorale.

L'organisation de l'Assemblée générale électorale se fera en relation avec la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports, et en liaison avec le Président du Comité sous l'autorité d'un Comité de supervision composé de deux membres du Conseil

Fédéral, Alfred DEFONTIS et Jean-Luc THIVER, pour des raisons de proximité avec la Guadeloupe, et d'un membre du Bureau Exécutif, Ludovic SYLVESTRE, en tant que Vice-Président en charge de l'outre-mer. Ce comité sera accompagné dans sa mission par la Direction juridique de la Fédération, laquelle a comme élu référent Yannick POUHEY, Secrétaire Général. Afin de garantir l'indépendance dans le processus électoral, les listes candidates à cette élection, accompagnées le cas échéant des pièces justificatives nécessaires, devront être adressées au Président de la commission de surveillance des opérations électorales de la FFC, laquelle sera compétente pour examiner la recevabilité des listes déposées. À l'occasion de la tenue de cette Assemblée Générale électorale, le Comité de supervision sera représenté sur place et veillera au bon déroulé des opérations.

Ludovic SYLVESTRE relate les décisions prises lors de la réunion des membres du Comité de supervision. Ainsi, une lettre de Michel CALLOT sera envoyée aux clubs de Guadeloupe afin de les informer de la date de l'Assemblée générale électorale, ainsi que du lancement d'un appel à candidatures. Par la suite, une convocation pour participer à ladite Assemblée générale leur sera également envoyée.

Yannick POUHEY se réjouit tout d'abord de la forte participation à la réunion des personnels administratifs des Comités régionaux. Ce rendez-vous a été le cadre d'échanges d'informations extrêmement riches et a permis une meilleure connaissance des interlocuteurs.

Par ailleurs, les dates des réunions officielles de 2020 ont été validées et transmises aux élus.

Yannick POUHEY remarque l'existence d'une certaine confusion au sein des clubs, entre les orientations des commissions nationales et les décisions prises par le Bureau Exécutif et/ou le Conseil Fédéral. Ainsi, certaines personnes se fient aux procès-verbaux des commissions pour appliquer une loi qui n'existe pas encore, voire qui n'existera jamais. Le prochain Bureau Exécutif abordera cette problématique, afin d'améliorer les flux de communication autour de la diffusion des procès-verbaux.

Le prochain Congrès Fédéral se tiendra du 28 février au 1^{er} mars 2020 à Roanne (Comité régional d'Auvergne-Rhône-Alpes). Il s'agit d'une candidature conjointe du Vélo Club Roannais et du Comité régional. Dans le cadre de ce Congrès Fédéral, en plus des 2^{es} Assises des Comités départementaux, quatre ateliers seront organisés autour des thèmes suivants :

- La nouvelle formule du Trophée de France des Jeunes Cyclistes ;
- Paris 2024 et les territoires ;
- Le sport santé ;
- Le contre-la-montre.

Michel CALLOT évoque, pour conclure, le placement en redressement judiciaire du Comité régional d'Île-de-France.

IV. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU EXÉCUTIF

Nouvelle procédure dématérialisée des demandes de licence

Fabien RAFFOUX rappelle tout d'abord qu'un « espace licencié » est un compte FFC, qui est lui-même un NIP. Tous les licenciés disposent déjà d'un compte FFC et d'un espace licencié. Ils doivent simplement activer ce compte unique, avec l'insertion d'une adresse email. La dématérialisation n'est pas obligatoire et la prise de licence papier fonctionne toujours. Le processus de la prise de licence reste inchangé.

Fabien RAFFOUX diffuse sur vidéoprojecteur des diapositives expliquant le processus de demande de licence dématérialisée.

Jean-Claude LECLERC relève que la dématérialisation engendre un surplus de travail pour les clubs, et donc pour les bénévoles en charge des inscriptions.

Fabien RAFFOUX répond que les six étapes de la prise de licence dématérialisée sont identiques à celles de la prise de licence papier. Seuls deux documents supplémentaires (pièce d'identité et photo d'identité) sont demandés. Si le club se trouve dans l'incapacité de dématérialiser, il doit transférer le dossier papier au Comité régional. La dématérialisation ne complexifie pas la procédure, excepté pour la première année, qui sera transitoire.

Denis REPÉRANT remarque qu'il est actuellement impossible d'effectuer un renouvellement de licence en ligne.

Fabien RAFFOUX confirme qu'il travaille à la résolution de ce problème. Le processus de renouvellement devrait être opérationnel début novembre 2019.

Denis REPÉRANT demande si les coureurs soumis au SMR pourront également s'inscrire en ligne.

Fabien RAFFOUX répond que le processus reste le même.

Denis REPÉRANT suggère de diffuser une communication auprès des coureurs SMR et des clubs, afin de les en informer.

Fabien RAFFOUX confirme que cela est prévu. Par ailleurs, il précise qu'une prise de licence débutée en ligne ne peut se terminer sur papier, et inversement.

Marie-Laure BRUNAUD s'enquiert de la procédure à suivre pour les mineurs dont les parents sont divorcés et qui fournissent deux adresses email.

Fabien RAFFOUX explique que chaque parent pourra se créer un compte et demander le « rapprochement » familial de son enfant. Ainsi, les deux parents auront une visibilité sur son espace. En outre, il rappelle que l'espace licencié est un espace personnel et qu'un coureur ne peut fournir l'adresse email du club comme adresse personnelle. Fabien RAFFOUX rappelle que trois projets sont en cours :

- La dématérialisation de la licence ;
- La dématérialisation des justificatifs de la licence ;
- La dématérialisation de la demande de licence.

Stéphane GARCIA note que les prises de licence sont en partie traitées par des retraités, qui risquent d'être dépassés par cette procédure informatique.

Fabien RAFFOUX observe que les clubs ne doivent pas imposer la dématérialisation. En effet, la montée en compétence sur les nouveaux outils doit être progressive, afin que ce nouveau processus ne provoque pas la perte de licenciés. Il rappelle que la procédure papier existe toujours.

Marc TILLY suggère l'ajout de supports de communication essentiels à la bonne mise en œuvre de cette dématérialisation.

Nicolas ROUGEON fait savoir que certaines fédérations ont largement avancé sur le sujet, sans avoir perdu des licenciés. Les élus se doivent d'être rassurants vis-à-vis des régions afin d'aller de l'avant.

Le Président partage ce point de vue.

Fabien RAFFOUX précise que le choix entre l'informatique et le papier pour la prise de licence est laissé aux licenciés.

Le Président considère qu'il est important d'inciter les licenciés à prendre l'option informatique.

Yannick POUHEY regrette le ton rude de certains messages de licenciés, d'élus ou de salariés rencontrant des problèmes avec la dématérialisation. Il entend et comprend les blocages inhérents à ce changement. Pour autant, il ne saurait justifier le ton employé par certains interlocuteurs. Pour rappel, cette réforme a été souhaitée par tout le monde, et nombreuses sont les personnes qui évoquent le retard avéré de la Fédération sur ce sujet. De plus, cette réforme se réalise sans moyens financiers, et Fabien RAFFOUX effectue un travail colossal sur sa mise en œuvre. Tous les acteurs doivent soutenir cette réforme, qui reste prioritaire.

Michel CALLOT comprend que ce point représente un sujet de crispation. Il compte sur chacun des acteurs pour que la solidarité soit de mise et que les relations restent bienveillantes.

Contrôle fiscal et point RH

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS annonce que le contrôle fiscal a abouti à un redressement sur la période 2016/2017, concernant la TVA déductible sur les acquisitions intracommunautaires du secteur associatif. Par ailleurs, la Fédération a effectué un recours suite à la non-récupération de la TVA sur cette même période. Le bilan final de ce redressement devrait se situer entre 5 000 et 10 000 euros, au lieu des 70 000 euros initialement prévus. Le nouveau montant étant principalement constitué de pénalités de retard de paiement, la FFC demandera un recours gracieux desdites pénalités.

S'agissant des enjeux RH, Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS annonce l'arrivée pour trois ans d'une thésarde travaillant à la rédaction d'une thèse sur la prévention du dopage. De plus, dans le cadre de l'internalisation complète du développement

informatique, un développeur prendra ses fonctions au côté de Fabien RAFFOUX le 12 novembre 2019.

Michel CALLOT précise que ce recrutement permet de mettre fin au contrat du prestataire informatique INGECOM et de bénéficier d'une maîtrise sur le développement informatique de la FFC.

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS précise que le salaire et les charges patronales liés à ce recrutement seront totalement compensés par la suppression du contrat d'INGECOM. En outre, elle signale que le document unique d'évaluation des risques (DUER) a été validé par les représentants du personnel en réunion CSE.

Le travail sur la cohésion se poursuit, avec notamment la création d'un document sur la bonne conduite dans la rédaction des courriels. L'outil TEAMS, permettant de réduire le volume de messages électroniques, a été mis en place.

L'espace restauration sera complètement transformé en 2020, afin que ce lieu soit plus agréable.

Une journée a été organisée avec le COJO afin de sensibiliser tous les salariés de la FFC aux enjeux liés aux JO.

Enfin, la Fédération a initié une demande de dérogation au respect du repos hebdomadaire auprès du ministère du Travail. Parallèlement à cette démarche qui est assez longue, une demande de dérogation a également été réalisée auprès de la Direction départementale du Travail et de l'Emploi.

Lutte antidopage : évolution de la réglementation

Christophe LAVERGNE annonce que depuis le 1^{er} mars 2019, l'ensemble des fédérations sportives sont déconnectées de la lutte antidopage, qui est dorénavant centralisée par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD). Du fait de cette évolution, les fédérations ne sont plus informées lorsqu'un sportif est contrôlé positif et que des sanctions sont prises à son encontre. L'agence est la seule entité à gérer les cas de dopage et à communiquer. En cas de rumeur sur un coureur, la FFC sera dans l'incapacité de diffuser des informations aux Comités régionaux, dans la mesure où elle-même n'est plus informée des procédures en cours.

Assemblée générale électorale 2020

Christophe LAVERGNE indique qu'une note relative à l'Assemblée générale électorale du 12 décembre 2020 a été transmise aux Comités régionaux le 30 août 2019.

Certificat médical

Christophe LAVERGNE souligne que dans le cadre du projet de loi sur le financement de la Sécurité sociale, un amendement a été proposé, supprimant totalement le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport pour les mineurs. Cet amendement doit être mis en parallèle avec une disposition de la loi santé adoptée au 1^{er} trimestre 2019, qui a fait passer le nombre de consultations médicales obligatoires de 6 à 20 pour les mineurs. Ainsi, lorsqu'un mineur effectuera une demande de licence, il devra justifier des consultations médicales obligatoires. Si cet amendement est voté, il sera effectif pour la saison suivante.

Pour faire suite à cette évolution, le mouvement sportif a pris la décision d'essayer de faire passer un amendement au sujet des licenciés majeurs. Il s'agit de faire en sorte

que les fédérations choisissent, par le biais de leurs commissions médicales, les catégories (âge, disciplines, niveau de pratique) concernées par le certificat médical obligatoire.

V. INTERVENTION DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL, DU DIRECTEUR DU PÔLE MÉDICAL FÉDÉRAL ET DU PRÉSIDENT DE LA LIGUE NATIONALE DE CYCLISME

Intervention du Directeur Technique National

Christophe MANIN rappelle que la FFC correspond à la fédération sportive ayant remporté le plus grand nombre de médailles (en l'occurrence, 7) durant la saison dans les catégories Élites et dans les disciplines olympiques.

Le titre de Champion d'Europe en BMX Freestyle remporté par Anthony JEANJEAN représente une grande satisfaction pour la FFC, dans la mesure où ce Championnat était d'une très bonne facture.

S'agissant du Championnat d'Europe sur Piste, la France s'est hissée à la 4^e place en poursuite par équipe femmes, alors que la formation masculine n'est arrivée qu'en 6^e position.

S'agissant des qualifications olympiques :

- En Route, la France est en 3^e position chez les hommes, ce qui assure cinq quotas, dont un contre la montre ; quant aux femmes, elles se situent au 15^e rang ce qui signifie une seule fille au départ.
- En VTT, les hommes sont 3^e du ranking, ce qui signifie deux coureurs au départ ; s'agissant des femmes, la très bonne fin de saison de Pauline FERRAND-PREVOT a permis à la France de remonter à la 5^e position, assurant ainsi deux quotas.
- En Piste sprint, une équipe de vitesse masculine s'est qualifiée ; du côté des femmes, Mathilde GROS a marqué à elle seule les points pour la France.
- En Piste endurance (poursuite/équipe), les femmes ont réalisé la 4^e meilleure performance et sont 9^e du ranking. Les hommes se sont classés 13^{es} et sont hors-jeu ; la qualification aux JO se fera donc par les disciplines.
- En Free Style, les règles précisent que les cinq premières nations qualifient un total de six quotas, et la France n'en fait pas partie. Néanmoins, un point du règlement mentionne que les deux dernières places sur les huit seront attribuées en fonction du meilleur classement du Championnat du monde prévu en novembre 2019. Les derniers résultats d'Anthony JEANJEAN laissent espérer une qualification. Cette règle s'applique également aux femmes, mais la qualification risque d'être plus difficilement atteignable.

Christophe MANIN poursuit son intervention avec le sujet sur la limitation des braquets chez les jeunes cyclistes sur Route. Une étude a été réalisée par un groupe de travail sur des juniors ayant couru durant la saison sur des braquets limités pour certains d'entre eux, et sur des braquets libres pour les autres. Cette étude a permis de constater que la limitation des braquets ne permet pas d'augmenter la qualité de la vélocité dans un effort de sprint ; elle ne fait pas tourner les jambes plus vite. Selon les experts, pour développer une puissance maximale, il est nécessaire de se trouver dans une zone optimale, c'est-à-dire savoir se servir de son dérailleur plutôt que de limiter

les braquets. Par ailleurs, un spécialiste du développement de l'enfant affirme qu'il est essentiel à l'adolescence de développer la force, facteur de santé et de réussite sportive.

Les conclusions de l'étude sont les suivantes :

- Limiter le développement ne permet pas d'être plus véloce ;
- La diversité des parcours a plus d'impact sur le développement que la limitation des braquets ;
- Savoir utiliser son dérailleur est plus bénéfique que la limitation du développement.

Sur la base d'éléments scientifiques, le groupe de travail propose la suppression du DMA en junior, y compris en minimes et en cadets, si les conditions pédagogiques sur l'utilisation du dérailleur sont remplies. Cependant, la croyance en l'importance de la limitation de braquet reste foncièrement ancrée. Si une décision devait être prise, il s'agirait d'une décision politique. La pédagogie au sein du club reste impérative et le rôle des éducateurs essentiel.

Éric MEINADIER ajoute avoir sollicité des avis sur les plans ostéo-articulaire et cardiologique. En termes de cardiologie, c'est essentiellement la contrainte et la progressivité de l'activité qui changeront la donne sur le remodelage cardiaque, et non la résistance apportée par le changement de braquet. Quant à la question ostéo-articulaire, le principal objectif est de protéger l'enfant des blessures et des pathologies de croissance. Cependant, il existe très peu de maladies de croissance chez l'enfant pratiquant du vélo. En tant que sport porté, cette pratique fragilise les os. D'un point de vue médical, il n'y a pas de contre-indication à changer les braquets.

Christophe MANIN ajoute qu'en VTT et en BMX, la limitation sur les braquets n'a jamais existé.

Marc FAYET s'étonne du fait que, depuis de nombreuses années, les éducateurs demeurent persuadés du danger encouru par les enfants utilisant des braquets trop grands. Il se demande s'il y a une méconnaissance sur ce sujet, ou si la science moderne a apporté de nouveaux éclairages. Ces données récentes mettent au jour un nouvel enseignement du cyclisme qui se révèle assez déstabilisant. Il sera primordial de faire savoir que l'utilisation du dérailleur est essentielle.

Christophe MANIN confirme que cette croyance dite « populaire » perdure sans jamais avoir été démontrée. Aujourd'hui, la science indique qu'il n'y a pas de contre-indication et que le changement des braquets serait plus bénéfique sur le développement musculaire et osseux des adolescents. L'enjeu est réellement de déconstruire une croyance. À cet effet, une communication puissante et efficace sera indispensable.

Philippe LIMOUSIN remarque qu'un travail pédagogique sera nécessaire auprès des entraîneurs, afin qu'ils enseignent la bonne utilisation du dérailleur, notamment chez les minimes et les cadets.

Marie-Françoise POTEREAU demande si une étude similaire est envisagée pour les filles.

Christophe MANIN répond que cette étude a été réalisée sur des garçons, mais qu'elle est asexuée. Il ajoute que la réglementation du braquet pour les juniors peut également évoluer à l'international.

Jean-Michel RICHEFORT s'enquiert des pratiques en cours à l'étranger.

Christophe MANIN observe que les braquets sont limités dans tous les pays, mais à des hauteurs différentes. Les États-Unis respectent la limitation internationale avec une hauteur de 7,93 m pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans.

Yannick POUEY note que le principal enjeu pour la FFC consiste à aller à rebours de ce qui se pratique depuis des années.

Marc FAYET demande si les progrès techniques des dérailleurs ne sont pas à l'origine d'un changement dans l'analyse des dangers pour la santé.

Éric MEINADIER confirme qu'en effet, tout dépend des pratiques dispensées par les entraîneurs.

Christophe MANIN ajoute que la première consigne à transmettre aux jeunes concerne la nécessité de développer la vélocité et d'apprendre à tourner les jambes tout en développant la force. Il ne suffit pas de limiter le braquet pour cela.

Michel CALLOT remercie les acteurs concernés pour le travail de fond accompli. Il juge nécessaire de comprendre les raisons pour lesquelles la France a des DMA supérieurs à la moyenne des autres pays pour les minimes et cadets.

Philippe LIMOUSIN suggère de hausser le curseur chez les minimes et cadets, sans pour autant libéraliser totalement les braquets, afin d'éviter tout comportement excessif de la part de certains entraîneurs et parents.

Le Président soumet à l'avis du Conseil Fédéral la limitation des braquets pour les juniors.

Cette proposition est adoptée à la majorité (25 voix favorables, 1 abstention).

Intervention du Directeur du Pôle Médical

Éric MEINADIER évoque la suppression de l'obligation de réaliser une VO₂ sur les épreuves des coureurs. Cette obligation n'avait pas de sens en matière de surveillance médicale réglementaire et entraînait des coûts financiers assez importants pour la FFC. Cette décision, qui n'a aucun impact négatif sur la sécurité des coureurs, a été prise en accord avec plusieurs cardiologues, dont le Professeur CARRE, et les médecins de la FFC. Dorénavant, seule une épreuve cardiologique sera obligatoire. Par ailleurs, le carnet du coureur a été refondu pour devenir plus synthétique et plus clair. Ces deux changements ont été validés par le Bureau Exécutif le 12 septembre 2019.

Éric MEINADIER poursuit sur son intervention avec le sujet du développement du cyclisme santé à la FFC, auquel participe le Docteur Colette NORDMANN. Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Actions de prévention primaire : agir en amont de la maladie et sortir de la sédentarité ;
- Actions de prévention secondaire : agir à un stade précoce de l'évolution de la maladie ;
- Actions de prévention tertiaire : agir sur les complications et les risques de récurrence.

La loi « Sport sur ordonnance » initiée par Valérie FOURNEYRON donne la possibilité aux patients pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale pour une pathologie chronique (Affection de Longue Durée) de se faire prescrire une activité sportive adaptée par leur médecin traitant. Dans le cadre de cette loi, la FFC a décidé de proposer une licence Cyclisme Santé spécifique pour ces patients, et dont l'accès est également ouvert aux patients en situation d'hypertension artérielle et en situation d'obésité. Seuls les clubs habilités pourront délivrer cette licence. L'habilitation sera accordée en fonction de plusieurs critères : matériel, personnel encadrant, programme, terrain et obligation de mettre en place des groupes restreints.

S'agissant de la prévention primaire et de la lutte contre la sédentarité, les licenciés en possession de la licence Loisirs auront accès à un parcours sécurisé et à des accompagnants formés.

Concernant le plan de lutte contre le dopage de la Fédération, Éric MEINADIER annonce l'arrivée de Valentine FILLEUL, dont la thèse a trait à ce sujet, et qui collaborera à la mise en place dudit plan.

Le ministère des Sports a créé un guide d'accompagnement antidopage à l'usage des fédérations sportives, auquel la FFC a largement contribué. La première étape du plan de lutte contre le dopage sera la réalisation d'un état des lieux. À ce titre, un questionnaire sera envoyé aux Comités régionaux afin de glaner un maximum d'informations.

Marc FAYET revient sur la licence Sport Santé et s'interroge sur la façon de sensibiliser les médecins afin qu'ils deviennent prescripteurs du cyclisme.

Éric MEINADIER affirme que le vélo reste la première activité physique utilisée en rééducation. C'est à la fois un sport porté et une pratique d'aérobic à l'efficacité démontrée. Cependant, il est vrai que les médecins ne sont pas du tout sensibilisés au « sport sur ordonnance », dans la mesure où cela ne fait pas partie de leur cursus universitaire. Il s'agit donc d'un véritable travail éducatif de longue haleine ; les clubs sportifs devront à la fois développer ce créneau et sensibiliser les médecins.

Jean PONARD précise que les mutuelles représentent des alliées essentielles dans le développement du Cyclisme Santé, puisque certaines d'entre elles prennent déjà en charge les frais de leurs patients. Jean PONARD remercie Colette NORDMANN pour le travail accompli sur ce sujet, ainsi qu'Éric MEINADIER.

Marc FAYET demande si, dans le cadre de la lutte contre le dopage, il ne faudrait pas très rapidement démystifier le tramadol, qui revêt une image « fantasmée » chez les jeunes coureurs.

Éric MEINADIER explique que c'est également le cas de la Ventoline, qui est utilisée par beaucoup de jeunes avant les courses, mais qui n'apporte strictement rien sur le plan des performances sportives. L'enjeu pour la Fédération consiste à éliminer toute conduite dopante, c'est-à-dire toute prise de produit destiné à améliorer les performances, hors nutrition.

VI. QUESTIONS DIVERSES A L'INITIATIVE DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL

Stéphane GARCIA relève que le Pumptrack est l'objet d'un engouement réel et que son développement ne cesse de croître. Ainsi, de nombreuses compétitions voient le jour, comme la Coupe du monde de Pumptrack créée par Red Bull. Face à ce succès grandissant, Stéphane GARCIA souhaite connaître la position des Commissions VTT et BMX vis-à-vis de cette discipline.

Michel CALLOT relève qu'il existe une explosion de disciplines hétérogènes, ce qui représente à la fois une opportunité de développement, mais aussi une problématique liée à l'organisation de toute nouvelle activité (réglementation, encadrement, événementiel...). Cette multiplication de nouvelles disciplines interroge forcément le modèle d'organisation à venir de la FFC et la capacité des clubs à les absorber.

Stéphane GARCIA remarque que l'UCI aborde la question du Pumptrack.

Michel CALLOT confirme que l'UCI embrasse tous les champs. Pour autant, les enjeux pour la Fédération restent les mêmes, structurellement. Il s'agit d'appréhender ces sujets de façon sérieuse, afin d'offrir un service de qualité aux licenciés.

Sylvain DUPLOYER signale que les constructeurs de Pumptracks sont réfractaires à la mise en place de normes, ce qui pose problème aux municipalités qui souhaitent que les équipements soient ouverts à tous. Une des principales problématiques concerne les pilotes de BMX de la FFC qui s'entraînent sur les pistes de Pumptrack.

Éric JACOTE confirme le cruel manque de réglementation. Toutes ces nouvelles pratiques demanderont un effort notable d'organisation.

Vincent DEDIEU indique que suite à la construction d'une piste de Pumptrack dans la région bordelaise, le Comité régional s'est engagé à accompagner un club de BMX, afin de développer une collaboration plus étroite.

Nathalie THIMEL BLANCHOZ estime qu'il est essentiel de se diversifier, tout en évitant de se disperser.

Le Président propose de traiter la deuxième question.

Joël MARTINEZ déclare que depuis de nombreuses années la discipline du BMX est clairement identifiée, tant sur le plan national que sur le plan international, par la dénomination « BMX ». C'est également sous ce vocable que la discipline est inscrite dans le règlement de la FFC et auprès des institutions publiques. Or, certains clubs

utilisent l'appellation « BMX Bicross », créant ainsi une confusion parfois préjudiciable. Les délégués BMX souhaitent une évolution réglementaire, afin que le terme « Bicross » soit supprimé des noms et des sites Internet des différents clubs concernés avant le 31 décembre 2021.

Michel CALLOT précise que les aspects juridiques de cette question doivent être approfondis, car elle est en lien avec la liberté associative régie par la loi de 1901.

Christophe LAVERGNE confirme que l'appellation d'un club procède de la liberté associative. Par ailleurs, après consultation de l'arrêté de délégation, il s'avère que le BMX est effectivement associé au Bicross, mais qu'à l'occasion du prochain renouvellement dudit arrêté, il peut être envisagé des modifications. Pour autant, il serait préférable dans un premier temps d'inciter les clubs à respecter les appellations officielles de la FFC (incitation qui sera par la suite soutenue par l'arrêté de délégation). Le changement de nom impose aux clubs la tenue d'une Assemblée générale extraordinaire ; la rédaction de nouveaux statuts ainsi qu'une déclaration en préfecture.

Michel CALLOT ajoute que l'arrêté de délégation sera pris fin 2020. Il propose d'inciter dans un premier temps les clubs à modifier leur dénomination, tout en mettant à jour l'arrêté de délégation avant sa mise en application.

Sylvain DUPLOYER demande s'il est possible de vérifier ce qui est inscrit dans les documents d'affiliation de la FFC, pour faire un point sur les clubs concernés.

Le Président répond par l'affirmative et cède la parole à Jean-Claude LECLERC pour une autre question.

Jean-Claude LECLERC déclare qu'à l'occasion du Championnat de France Masters de cyclo-cross qui aura lieu le 25 novembre 2019 à Gouville-sur-Mer, il a été décidé — sans que cela soit inscrit dans le cahier des charges initial — que seuls les coureurs ayant déjà participé aux Coupes de France des Masters pourront concourir. Or, cela signifie que l'événement n'accueillera qu'un maximum de 120 coureurs, ce qui ne convient pas à l'organisateur, qui envisagerait de l'annuler.

Yannick POUHEY remarque que cette proposition et ce vote du Bureau Exécutif sont mentionnés clairement au sein du rapport du Bureau Exécutif réalisé lors du Conseil Fédéral des 21 et 22 juin 2019. Il donne lecture de ce passage spécifique, et invite chacun à lire très attentivement les rapports du Bureau Exécutif. Par ailleurs, il semble hâtif de présupposer du nombre de participants avec un seul week-end de manches de Coupe de France.

Enfin, s'agissant du cahier des charges, il est rappelé que ce dernier ne correspond pas à un règlement sportif, mais un cahier des charges d'organisation.

Sylvain DUPLOYER précise que l'organisateur de Gouville-sur-Mer est un licencié qui juge positif l'adossement des Masters sur les Coupes de France, et qui n'a jamais émis l'idée d'annuler l'événement. La 2^e manche qui aura lieu à Andrézieux-Bouthéon attirera certainement davantage de concurrents. Il faut attendre la fin de cette manche

avant de tirer des conclusions. En outre, il existe bien trois Coupes de France auxquelles les Masters peuvent participer, mais il n'a jamais été mentionné que la participation aux trois Coupes était obligatoire.

Jean-Claude LECLERC explique que le problème vient du fait que seules deux épreuves de Coupe de France sont organisées, au lieu de trois. Cette situation a pour conséquence la réduction du nombre de participants.

Vincent DEDIEU s'étonne de l'émergence de ce débat, car il a été précisé dès le départ, lors des Commissions, que le passage par les Coupes de France était obligatoire.

Michel CALLOT constate la volonté de chacun de s'inscrire dans cette réforme, malgré les difficultés inhérentes au démarrage de tout nouvel événement et le souci d'un organisateur par rapport à un budget de Championnat de France. Il est donc primordial d'attendre la tenue de la 2^e manche, puis de réaliser un bilan sur la participation à un Championnat de France, et d'engager par la suite un dialogue avec l'organisateur.

Le Président donne la parole à Jean-Claude LECLERC pour la question suivante.

Jean-Claude LECLERC aborde le sujet des épreuves juniors de la Coupe de France Cyclo-cross. Il s'enquiert de l'incidence sur la scolarité des juniors, ainsi que de l'impact économique sur les Comités régionaux qui ne déplacent quasiment plus leurs jeunes.

Sylvain DUPLOYER explique que le passage à deux Coupes de France est lié à des problèmes économiques de l'organisateur. Pour information, en BMX, les poussins, les minimes et les cadets ont cinq Coupes de France par an, trois ou quatre indoor ainsi que des interrégions, sans que cela ait un impact négatif sur leur scolarité. Il est donc peu probable que les juniors soient perturbés par trois Coupes de France en saison hivernale.

Vincent DEDIEU fait remarquer que de nombreux coureurs sont favorables au passage à deux Coupes de France pour l'intérêt sportif que cela représente, les coureurs allant chercher des points à l'étranger.

Ludovic SYLVESTRE déclare être satisfait de la nouvelle formule ; trois Coupes sont d'ores et déjà prévues pour 2020.

Jean-Claude LECLERC passe à la question suivante, qui concerne le rapprochement avec la FSGT. Il s'enquiert des actions mises en œuvre pour enrayer la perte importante de licenciés.

Michel CALLOT explique que la Fédération est en négociation depuis un an et demi avec la FSGT. Pour la FFC, l'objet de cette négociation, qui se révèle très pointilleuse, consiste à renouveler la convention assez ancienne de la FSGT, afin que les clubs puissent mettre en place des calendriers mixtes.

Michel CALLOT sollicite l'avis du Conseil Fédéral au sujet de l'article 6 de la convention en cours de rédaction. Il donne lecture dudit article :

Conformément aux dispositions de l'article R.331-9 du Code du sport, en référence à la présente convention signée entre les deux fédérations, les clubs qui organisent leurs épreuves sous l'égide de la FSGT n'ont pas l'obligation de transmettre au Comité régional ou départemental de la FFC leur dossier d'organisation pour avis. Cependant cette disposition est conseillée, et ce, dans un souci de concertation, de cohésion des calendriers et de respect des règles techniques et de sécurité édictées par la FFC.

Le Secrétaire général craint que l'article 6 constitue un point bloquant, tout comme l'article 3.

Joseph BURDIN partage cette analyse. Il s'enquiert des règles qui prévalent entre les fédérations délégataires et les fédérations affinitaires.

Christophe LAVERGNE déclare que dans le cadre de l'existence d'une convention nationale entre la fédération délégataire et la fédération affinitaire, le Code du Sport stipule expressément qu'il n'est plus nécessaire d'avoir l'avis de l'organe déconcentré.

Yannick POUHEY rappelle, pour information, que la FFC est déjà sous convention.

Christophe LAVERGNE le confirme et précise que cela n'est pas conventionnel dans le texte actuel. Pour autant, la disposition du Code du Sport existe.

Nicolas ROUGEON signale que le principal point d'achoppement concerne les RTS, qui ne sont pas respectées par les fédérations affinitaires, puisque le Code du Sport leur permet de ne pas consulter l'avis de la Fédération. Plusieurs épreuves ont été annulées dans certains départements suite à un avis défavorable de la FFC. Il s'agit donc d'être vigilants.

Jean-Michel RICHEFORT précise que l'article 4 stipule que la FSGT s'engage à respecter les RTS.

Gilles ZOPPI ajoute qu'il est effectivement impossible d'interpréter l'article 6 sans prendre en compte l'article 4.

Christophe LAVERGNE note l'existence d'une disposition du Code du Sport stipulant qu'en l'absence des articles 4 et 6, l'avis de la fédération délégataire redevient obligatoire. Ce point reste à confirmer.

Marc TILLY rappelle l'inexistence des commissions paritaires régionales dans ladite convention, dont le rôle est de « légiférer » dans la mesure de leurs capacités.

Le Président demande aux élus de se prononcer sur le projet de convention par un vote.

Le projet de convention recueille un avis défavorable (3 voix favorables, 20 voix défavorables, 3 abstentions).

Jean-Claude LECLERC poursuit avec la cinquième question, relative aux Coupes de France des départements et à la Coupe de France des Minimes-Cadettes. Il apparaît que la logistique n'est pas à la hauteur d'un tel événement. La réalisation d'un cahier des charges pourrait constituer une solution afin de remédier à ce problème. Enfin, Jean-Claude LECLERC fait remarquer que le délai pour obtenir le classement général de l'épreuve (en l'occurrence, trois semaines) est trop long.

Cathy MONCASSIN précise que c'est une suggestion qui est inscrite dans le contrat d'organisation, et non une obligation.

Yannick POUHEY rappelle que l'interrégion Nord a subi la perte de son référent DTN et de son référent élu, créant un manque de responsables disponibles. Au regard des pratiques exercées dans d'autres régions, les personnes peuvent se réunir et travailler en priorité sur l'amélioration des Coupes de France Cadets-Cadettes.

Claire FLORET remarque qu'à l'occasion d'une réunion de la Commission féminine, avec notamment des représentants des Comités régionaux, il a été signalé que les cadettes n'étaient pas prises en compte sur certaines manches et que les circuits n'étaient pas identiques à ceux des garçons. Il faudrait donc pouvoir imposer dans le cahier des charges un circuit identique pour les cadets et les cadettes.

Le Président déclare que c'est aux Comités régionaux d'être vigilants quant à ces différents points.

Le Président aborde la question du Trophée de France des Jeunes Cyclistes et signale que le cahier des charges a été diffusé.

Cathy MONCASSIN précise qu'un appel à candidatures été lancé dans toutes les régions. À ce jour, un seul dossier a été reçu. Cet appel à candidatures prendra fin le 30 novembre 2019. En termes de réglementation, chaque région est libre d'adapter ou de transposer le modèle national. Ce sujet sera par ailleurs abordé lors du prochain Congrès, qui aura lieu le premier week-end de juillet 2020, au travers d'un atelier.

Jean-Claude LECLERC aborde la sixième question, relative au Championnat de France Piste, organisé en même temps que le Championnat du monde. Ce calendrier pénalise le Comité régional de Normandie dans le classement national des Comités régionaux, car il n'a pu présenter ses meilleurs éléments au Championnat de France. Jean-Claude LECLERC demande si une modification du règlement du Championnat de France des Comités régionaux, liée au calcul des points attribués, est envisageable.

Yannick POUHEY explique que, s'agissant de la concordance des dates entre le Championnat de France Piste et le Championnat du monde, il est fort probable que cette situation se reproduise à l'avenir. En effet, tous les Championnats de France des jeunes doivent être programmés en été, pour cause d'agenda scolaire. Par ailleurs, le contrat entre la Fédération et Eurosport restreint le choix des dates.

S'agissant du bonus de points accordés aux coureurs médaillés, cela impliquerait de mettre en place ce dispositif dans toutes les disciplines et sur tous les Championnats, ce qui se révélerait assez complexe.

La séance est suspendue le 18 octobre à 20 heures 30 et reprend le 19 octobre à 8 heures 30.

Ludovic SYLVESTRE donne lecture de la question 7, posée par Jean-Claude LECLERC :

Championnats attribués : peut-on faire un point sur les Championnats de France attribués ?

Ludovic SYLVESTRE répond que les Championnats de France sur Route de l'Avenir n'ont pas encore été attribués par le Bureau Exécutif. Ludovic SYLVESTRE prévoit de proposer la candidature de la commune de Gray (Haute-Saône) lors du Bureau Exécutif qui se tiendra le 14 novembre 2019. Les Championnats se dérouleront sur cinq jours en 2020 (au lieu de quatre en 2019), du mercredi 29 juillet au dimanche 2 août 2020.

Éric JACOTE indique que les Championnats de France de VTT, pour lesquels un seul candidat a déposé un dossier, se tiendront du 9 au 12 juillet 2020. Ils intégreront le Championnat de France de VTT à assistance électrique.

Le Trophée de France des Jeunes Vététistes se déroulera du 2 au 6 août 2020 et adoptera la même formule que celui qui s'est tenu à Plœuc-L'Hermitage. Une seule candidature a été déposée, qui doit être confirmée.

Yannick POUHEY annonce que les Championnats de France Piste auront lieu du 8 au 15 août 2020. Ces dates ont été examinées avec Eurosport, en lien avec la grille des programmes.

VII. COMMISSIONS SPORTIVES

- Modifications réglementaires sur proposition du Bureau Exécutif

Claire FLORET annonce que suite à la création d'un nouveau format d'épreuves pour le Pass'Cyclisme Femmes, une modification réglementaire est proposée pour l'accès aux Juniors femmes :

Les épreuves Pass'Cyclisme Route sont organisées en circuit, en ligne ou par étape. Elles sont ouvertes aux licenciés FFC Pass'Cyclisme, Pass'Cyclisme Open, Juniors pour les femmes et encadrement selon l'article 16.0.2 du chapitre 1, ainsi qu'aux titulaires d'un titre de participation à la journée.

Le Président demande si l'accès est soumis à des conditions de niveau, comme pour les Juniors hommes.

Claire FLORET répond par l'affirmative. Les Comités régionaux sont chargés de la définition du barème de points à partir duquel l'accès sera possible.

Yannick POUHEY s'en étonne, ayant cru que toutes les Juniors femmes pouvaient participer aux courses Pass'Cyclisme.

Marie-Françoise POTEREAU précise que c'est l'ensemble des Juniors qui est concerné, dans la mesure où leur nombre est trop peu élevé pour créer des catégories.

Le Président attire l'attention sur le fait que certaines Juniors femmes dominent très largement. Il faut éviter que leur très bon niveau ne décourage les Pass'Cyclisme.

Claire FLORET précise qu'en Île-de-France, les Juniors femmes se sont orientées d'elles-mêmes vers le bon niveau.

Le Conseil Fédéral approuve à l'unanimité cette modification réglementaire.

- **Présentation des sujets à l'étude par discipline**

Yannick POUÉY annonce que le lancement officiel du premier classement national Piste aura lieu le 1^{er} octobre 2020 et qu'une simulation à usage interne commencera à compter du 1^{er} octobre 2019. À ce titre, un courrier sera envoyé aux Comités régionaux indiquant la procédure à suivre. Une réunion d'information sera organisée avec tous les responsables régionaux et départementaux Piste en septembre 2020.

VIII. REFORME DES LICENCES

Le Président et le groupe de travail sur la réforme des licences animé par Didier MARCHAND présentent l'état des travaux et des réflexions effectués. L'objectif est de recueillir les avis et interrogations des membres du CF sur cet important dossier. Il s'ensuit un débat long et très animé qui apporte des enseignements de qualité pour que le groupe de travail puisse continuer la préparation de cette réforme. La première étape sera une présentation en Conseil National des Présidents de Comités régionaux.

IX. INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS

- **Contentieux juridiques**

Christophe LAVERGNE annonce que le nombre de contentieux juridiques liés à la lutte antidopage, au social et aux assurances est en baisse. Ainsi, le dernier recours introduit par Monsieur SAINZ a été rejeté par la Cour de cassation ; le dossier est donc clos. Toutefois, un autre contentieux est en cours suite à la diffusion en 2016 de l'émission *Cash Investigation*, et à l'ouverture d'une information judiciaire par le Parquet de Paris.

Le dossier CIPRELLI est toujours en cours. La Chambre criminelle de la Cour de cassation se réunit le 23 octobre 2019 pour examiner les différents pourvois.

Le dossier de Nicole PINCEMIN passe devant la Cour d'appel au mois de février 2020, à la suite du gain de cause obtenu par la Fédération en première instance.

S'agissant du dossier KING, l'assureur a fait appel d'un jugement du tribunal administratif. L'instruction est toujours en cours et aucune date d'audience n'a été fixée.

S'agissant du contentieux avec ALLIANZ, la Fédération a été déboutée de toutes ses demandes. Il a été décidé de faire appel de ce jugement.

Enfin, Christophe LAVERGNE rappelle qu'un litige oppose la FFC à la Fédération Française de Moto, en lien avec la pratique et à la discipline du VTT à assistance électrique. Bien que des discussions soient en cours entre les deux fédérations afin de trouver un terrain d'entente sur le partage de cette discipline, la prudence reste de mise.

X. RAPPORT DES GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL FÉDÉRAL

Marc FAYET, Président de la Commission des finances, donne lecture de la déclaration suivante :

J'ai eu l'honneur pour la première fois de présider la Commission des Finances qui s'est réunie le mercredi 9 octobre 2019 à 18 h dans les locaux de la Fédération. Étaient présents Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS, DAF et DRH de la Fédération, Michel CALLOT, Président, Gilles DA COSTA, trésorier, et Didier MARCHAND, Président du Conseil Fédéral. Stéphane GARCIA, représentant du Conseil Fédéral ayant été excusé.

Après un bref rappel de la situation financière et de deux dossiers importants toujours en cours que sont, notre situation immobilière concernant la vente de locaux de Rosny, mais aussi la procédure à propos du redressement judiciaire du Comité régional d'Ile-de-France, nous avons poursuivi l'ordre du jour principal qui concernait exclusivement la préparation du Budget 2020.

Après étude des trois principaux domaines que sont :

1— La vie associative regroupant les services généraux, les activités fédérales ainsi que la DTN,

2 — Les Organisations et assimilés,

3 — France Cyclisme, nous nous sommes concentrés sur quelques budgets et nous avons proposé à la DTN ainsi qu'au service communication et développement de revoir leur enveloppe avec une proposition chiffrée de réduction que nous leur avons faite.

Ayant considéré que l'analyse effectuée par notre trésorier ainsi que notre Directrice financière qui ont su répondre à mes questions étaient limpides j'ai validé l'ensemble du travail et clos à 22 h environ notre Commission placée sous le signe de la confiance et de la transparence.

XI. SITUATION BUDGÉTAIRE 2019/2020

Gilles DA COSTA effectue tout d'abord un point sur les dettes des Comités régionaux. Le total des créances recensées s'élève à 192 409 euros, ce qui correspond à un étiage rarement atteint. Nombreux sont les Comités régionaux affichant une dette proche de zéro. Gilles DA COSTA salue les efforts entrepris par les Comités régionaux, qui ont permis d'atteindre ce résultat.

S'agissant du budget 2019 qui sera clôturé au 30 octobre 2019, son exécution a été conforme aux prévisions, à l'exception de trois postes :

- L'enregistrement de la baisse notoire des licences a pour conséquence une perte de 120 000 euros à l'échelle du budget fédéral. Cette perte devrait être en partie compensée par la renégociation en cours avec la compagnie d'assurance puisque la couverture d'assurance ne porte plus les mêmes risques.
- La cession totale de Rosny-sous-Bois, qui avait été intégrée dans le budget rectificatif, a dû être abrogée suite à l'annulation d'un compromis de vente des locaux. Bien qu'un nouvel acquéreur ait été trouvé, la signature de l'acte n'interviendra que le 21 décembre 2019, faisant basculer cette vente dans l'exercice budgétaire 2020. La plus-value de cette cession est découpée entre une plus-value sur le budget 2019 et une plus-value sur le budget 2020. Le manque à gagner pour le budget 2019 s'élève à 200 000 euros.
- Suite au redressement judiciaire du Comité régional d'Île-de-France, la Fédération devra discuter avec le Commissaire aux comptes pour définir les provisions qui seront à mettre en place. Ces provisions, qui pourront atteindre 300 000 euros, impacteront de façon négative le résultat fédéral estimé à 626 960 euros, créant ainsi de fortes incertitudes quant à la possibilité d'atteindre ce montant prévisionnel.

S'agissant du Comité régional d'Île-de-France, placé en redressement judiciaire par le Tribunal de Grande Instance en septembre 2019, un administrateur et un mandataire judiciaires ont été nommés par le tribunal. Un rendez-vous est prévu entre la FFC et l'administrateur judiciaire le 23 octobre 2019. Cette affaire provoque des tensions assez vives au sein du Comité Île-de-France.

- **Construction budgétaire 2020**

Gilles DA COSTA rappelle la disposition prise depuis 2017 par la Fédération : il s'agit de présenter un budget avant le 1^{er} novembre, de façon à fournir aux différents départements un cadre budgétaire fiable et stabilisé, afin qu'ils puissent développer leurs activités et leurs actions. Par ailleurs, le budget annuel est établi mensuellement, tant dans sa construction que dans sa mise en œuvre. En effet, chaque secteur définit chaque mois les dépenses engagées et les recettes générées, créant ainsi un précieux outil de pilotage.

Le budget se décompose en trois parties :

- Vie associative (partie non assujettie à la TVA) ;
- Organisation et autres ;
- *France Cyclisme*.

Le budget global s'établit à 20 091 930 euros en charges, et à 20 455 000 euros en produits. Il est en baisse par rapport au budget 2019, conséquence des actes de cession de Rosny-sous-Bois. La prévision de résultat est de 363 076 euros et se décompose de la façon suivante : un peu plus de 200 000 euros pour la plus-value issue de la vente des locaux de Rosny-sous-Bois, et environ 149 961 euros pour le résultat courant d'exploitation. Ce budget répond à l'objectif de redressement conseillé par les audits externes et engagé dès 2017. Toutefois, au moindre dérapage dans un secteur, il peut basculer vers une option négative. Si la FFC perdait encore 3000 licences, le résultat deviendrait structurellement négatif. L'équilibre du budget est donc extrêmement ténu.

Les principales caractéristiques prises en compte dans l'élaboration du budget 2020 sont les suivantes :

- La baisse des licences, avec une estimation de calcul calée sur l'année 2019. La Fédération n'a pas souhaité prendre le risque de tabler sur une augmentation du nombre de licences. Elle a intégré le phénomène amortisseur budgétaire en rapport avec la diminution de la prime d'assurance, due à la perte de licenciés.
- L'année 2020 étant une année olympique, la DTN a intégré les frais afin que les coureurs participent aux compétitions dans le cadre de la quête des quotas. Par ailleurs, si le déplacement des athlètes et du staff lors des JO est pris en charge par le CNOSF, la présence en amont qui est nécessaire à l'acclimatation (décalage horaire, climat, etc.) est à la charge de la Fédération.
- Les partenariats sont en forte hausse, grâce à un dispositif de marketing dédié et d'offres produits.

Aucune disposition concernant Montry ne figure dans le budget, car la FFC n'a pas les moyens de porter seule une relocalisation de ce centre près de Saint-Quentin-en-Yvelines.

L'objectif de la Fédération est de solidifier sa situation budgétaire et ainsi de porter les investissements nécessaires, comme ceux relatifs à la transition numérique. De plus, il s'agit également d'anticiper la préparation des JO de 2024.

S'agissant du secteur de la vie associative et des activités (produit des licences, produits des droits d'organisation pour les épreuves fédérales et produits des droits d'engagement), la FFC dégage un excédent de 3 734 714 euros, dont 2 592 227 euros sont affectés à la DTN.

Concernant le Championnat du monde de 2022, l'équipe de la DAS est d'ores et déjà mobilisée, ce qui génère des dépenses inhérentes aux besoins de préparation. Les frais engagés en amont pour ces Championnats apparaîtront dans le budget 2022. Toutefois, le principe de rattachement à l'exercice 2020 aura un impact en trésorerie, du fait du portage de ces différentes opérations.

La partie « Autres activités » dégage un résultat positif de 168 947 euros, en forte hausse par rapport à l'année précédente (35 285 euros). Ce résultat est lié aux nouvelles modalités de recherche de partenariats complémentaires.

Quant à la newsletter *France Cyclisme*, son coût annuel est de 122 000 euros. Ce support de communication représente un outil essentiel en matière de visibilité auprès des licenciés et des partenaires.

Enfin, la Commission des finances avait fait part de deux recommandations qui ont été suivies, au travers de la réduction du budget de la DTN et de la réduction du budget communication.

Joël MARTINEZ demande si la différence portée sur le budget rectificatif 2019 et la construction du budget 2020, de l'ordre de 120 000 euros, résulte de la tarification ou d'autres éléments.

Gilles DA COSTA répond qu'aucune variation de la tarification n'est à souligner, aussi bien pour les licences que pour les droits d'organisation et d'engagement.

Michel CALLOT explique que Gilles DA COSTA fait référence à un maintien du réalisé reporté sur le budget. Malheureusement, le réalisé était moins bon que le budget.

Joseph BURDIN demande s'il existe un risque potentiel que d'autres Comités régionaux se retrouvent dans la même situation que celle du Comité régional d'Île-de-France. Il estime que la Fédération peut jouer un rôle en matière de prévention.

Gilles DA COSTA observe qu'il n'existe pas de situation similaire, à l'exception du Comité de la Nouvelle-Calédonie qui présente quelques risques. La situation des Comités régionaux fait régulièrement l'objet d'un rapport établi par le Commissaire aux comptes, qui invite la FFC à avoir une consolidation de l'ensemble du système fédéral. De plus, la Fédération demande fréquemment aux Comités régionaux la communication de leur budget et de leur bilan après chaque Assemblée générale. Cependant, peu de Comités régionaux transmettent ces éléments ; seuls cinq Comités se sont exécutés l'année précédente.

Gilles DA COSTA précise enfin qu'une situation annuelle consolidée des Comités régionaux est essentielle pour disposer d'une meilleure appréhension du système budgétaire fédéral dans son ensemble.

Nicolas ROUGEON s'interroge sur la possibilité de mettre en place un système équivalent à la Direction Nationale du Contrôle de Gestion (DNCG), qui permet de détecter en amont les difficultés d'un Comité régional.

Gilles DA COSTA répond que les éventuels problèmes pourront être détectés à la faveur d'une consolidation du système général. La Fédération est dans une logique de collaboration, plutôt que dans une logique de contrôle et de sanction.

Marie-Laure BRUNAUD demande si le processus de redressement judiciaire d'une association est identique à celui d'une entreprise.

Gilles DA COSTA indique que la seule différence concerne le tribunal compétent : dans le cas d'une association, il s'agit du TGI, et dans le cas d'une entreprise, il s'agit du tribunal de commerce.

Marie-Laure BRUNAUD demande si le Comité doit honorer ses nouvelles dettes sous peine de passer en liquidation judiciaire, comme c'est le cas pour une entreprise.

Gilles DA COSTA explique que les administrateurs doivent rendre le système structurellement équilibré en cherchant soit à produire des abandons de créances, soit à obtenir leur étalement.

Michel CALLOT ajoute que la complexité se rapporte essentiellement à la propriété des flux des licences. L'administrateur judiciaire devra définir qui en est le propriétaire sur le plan comptable.

Catherine GASTOU demande des précisions sur l'articulation entre le calendrier budgétaire, qui est à cheval sur deux années civiles, et le calendrier de l'Assemblée générale prévue le 12 décembre 2020.

Gilles DA COSTA fait remarquer qu'il est impossible de présenter un arrêté des comptes au 30 octobre lors d'une Assemblée générale qui a lieu en décembre. Par

conséquent, il conviendra d'organiser une Assemblée générale pour l'approbation des comptes début 2021.

Nathalie THIMEL BLANCHOZ revient sur la situation du Comité régional d'Île-de-France et s'interroge sur le devenir des personnes responsables de cette gestion calamiteuse.

Michel CALLOT explique qu'il s'agit de la vie démocratique de l'association ; une partie de l'équipe dirigeante a quitté le Comité régional. Une Assemblée générale a validé la présidence de Jean-François MAILLET en janvier 2019. La mauvaise gestion du Comité régional, qui est incontestable, n'est pas récente, puisqu'elle remonte au tout début des années 2000. De plus, la ligne rouge a été franchie sur un certain nombre de plans qui laissent présumer des aspects délictuels, qui ont entraîné un dépôt de plainte de la part de la Fédération et du Comité régional d'Île-de-France.

Gilles DA COSTA souligne qu'au titre de l'affectation des locaux de Saint-Quentin-en-Yvelines au Comité d'Île-de-France, il est possible que d'un point de vue juridique, la FFC soit mandataire de l'ensemble. Cela signifie qu'en cas de liquidation du Comité d'Île-de-France, la Fédération aura les charges d'occupation et de non-occupation des locaux de l'Île-de-France durant 25 ans. La rupture d'activité du Comité représente un sérieux point d'inquiétude.

Michel CALLOT signale que la Fédération a reçu un courrier de Saint-Quentin-en-Yvelines, s'enquérant de sa position par rapport à ce point précis.

XII. POINT ACTIVITÉS MARKETING ET COMMUNICATION

Ludovic SYLVESTRE présente les dernières actualités en matière de marketing et de communication :

- La mise en place d'un nouveau partenariat avec le groupe Fleury Michon,
- La parution du guide des licenciés pour la saison 2020 ;
- La mise en ligne d'un nouveau dispositif pour la promotion de la licence fédérale et le recrutement de nouveaux licenciés. Cette nouvelle campagne de recrutement, qui sera mise en ligne sur le nouveau site Internet de la FFC et sur les réseaux sociaux, a pour objectif de toucher un public non captif ;
- La présence de la Fédération sur trois salons : le salon « Sentez-vous sport » qui a eu lieu le 28 septembre 2019 à Paris-La Villette ; le salon « Roc d'Azur » qui s'est tenu à Fréjus du 7 au 11 octobre 2019 ; le « Salon des Maires » prévu du 19 au 21 novembre 2019 avec une prise de parole de Gilles DA COSTA sur les actions organisées par la FFC en région, et un accueil des collectivités partenaires organisé sur le stand de la Fédération.
- La création par le service marketing d'un guide de bienvenue pour les nouveaux clubs, avec de nombreuses informations sur les liens existants entre les Comités départementaux, les Comités régionaux et la Fédération.

S'agissant des week-ends de septembre dédiés à la « découverte des sports cyclistes », seuls 20 % des clubs affiliés à la Fédération ont pris part à cet événement. Pour pallier ce manque d'adhésion, un travail avec les agences marketing de la FFC

sera entrepris, dans le but d'améliorer l'accueil du grand public.

Ludovic SYLVESTRE se réjouit par ailleurs des excellents taux d'audience télévisuelle réalisés sur les différents championnats cyclistes, aussi bien sur France Télévision que sur Eurosport. Il s'agit d'une très bonne nouvelle pour les négociations qui s'ouvrent concernant le renouvellement de l'accord-cadre entre la Fédération et ces deux chaînes de télévision.

Enfin, à l'occasion des Championnats de France de l'Avenir qui ont eu lieu à Beauvais, la FFC a diffusé un « live » sur Facebook, dont l'audience a été importante.

Marc FAYET demande si les chaînes de télévision fournissent à la Fédération des objectifs en termes d'audimat.

Ludovic SYLVESTRE répond par la négative. France Télévision et Eurosport font part de leurs retours lors de très bons scores d'audience, comme ce fut le cas pour les Championnats de France sur Route de La Haie-Fouaissière, notamment pour les épreuves féminines.

Marc FAYET demande si les audiences réalisées sur les épreuves féminines de cyclisme ont suscité chez France Télévision et Eurosport l'intérêt de les couvrir plus largement.

Ludovic SYLVESTRE indique que cet intérêt est plus global, puisqu'il concerne le sport féminin en général.

XIII. LOCAUX DE ROSNY-SOUS-BOIS

Sylvain DUPLOYER rappelle que seuls les anciens bureaux de la DTN et de la DAS sont toujours en vente, après l'échec d'un premier compromis. La société de gardiennage qui occupe le rez-de-chaussée a fait part de sa volonté d'acquérir les locaux et son dossier est assez solide. La signature est prévue le 21 décembre 2019.

XIV. ÉPREUVES OFFICIELLES

Anne LE PAGE présente le calendrier des épreuves :

Année 2019

- Les Championnats de France BMX Free Style auront lieu à Reims le 27 septembre 2019.
- Les Championnats d'Europe VTT Beach Race auront lieu à Dunkerque le 15 décembre 2019.

Année 2020

- En Cyclo-Cross, la Coupe de France se tiendra à Vittel les 3 et 4 octobre 2020 et à Liévin, les 12 et 13 décembre 2020.

En BMX, à la suite des attributions des épreuves lors des précédents Bureaux Exécutifs, la CNBMX propose de fixer des dates suivantes pour chacune d'entre elles :

- Coupe de France (1^{re} et 2^e manche), à Descartes (Centre Val de Loire), les 14 et 15 mars 2020,
- Coupe de France (3^e et 4^e manche) à Compiègne (Hauts-de-France), les 21 et 22 mars 2020,
- Coupe de France (5^e et 6^e manche) à Massy (Île-de-France), les 4 et 5 avril 2020,
- Coupe de France (7^e et 8^e manche), à Sarrians (Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur), les 16 et 17 mai 2020,
- Coupe de France (9^e et 10^e manche), à La Roche-sur-Yon (Pays de la Loire), les 13 et 14 juin 2020,
- Challenge France – 1^{re} manche, les 11 et 12 avril 2020,
Nord – Ouest : lieu à attribuer,
Nord — Est : Massy (Île-de-France),
Sud - Ouest : Soues (Occitanie) — samedi 11 avril 2020,
Sud – Est : Draguignan (Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur).
- Challenge France – 2^e manche, les 2 et 3 mai 2020,
Nord — Ouest : Redon (Bretagne),
Nord — Est : Lille (Hauts de France),
Sud — Ouest : Mont-de-Marsan (Nouvelle Aquitaine) — samedi 2 mai 2020,
Sud — Est : Cournon (Auvergne-Rhône-Alpes).
- Challenge France – 3^e manche, les 6 et 7 juin 2020,
Nord — Ouest : Cholet (Pays de la Loire),
Nord — Est : Saint Quentin (Hauts de France),
Sud — Ouest : Bordeaux (Nouvelle Aquitaine) — samedi 6 juin 2020,
Sud — Est : Saint Étienne (Auvergne Rhône Alpes).
- Coupe d'Europe à Sarrians (Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur), les 9 et 10 mai 2020 ;
- Indoor en Avignon (Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur), les 1^{er} et 2 février 2020 ;
- Trophée de France à Avensan (Nouvelle Aquitaine), les 27 et 28 juin 2020 ;
- Challenge National et Championnats de France BMX à Lempdes (Auvergne-Rhône-Alpes), les 3, 4 et 5 juillet 2020.

Sur Route, s'agissant des Coupes de France N1 :

- 1^{re} manche à Nantes – Segré (Pays de la Loire), le 15 mars 2020,
- 2^e manche à Arbent Bourg Arbent (Auvergne Rhône Alpes), le 3 mai 2020,

- 3^e manche, Trophée Gustave Beignon (Pays de la Loire), le 21 mai 2020,
- Finale, Tour du Pays de Montbéliard Agglomération (Bourgogne Franche-Comté), les 28 au 30 août 2020.

S'agissant des Coupes de France N2 :

- 1^{re} manche à Bordeaux Saintes (Nouvelle Aquitaine), le 1^{er} mars 2020,
- 2^e manche à Chrono 47 (Nouvelle Aquitaine), le 1^{er} mai 2020,
- 3^e manche, Tour de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (Grand Est) les 28 et 29 juin 2020,
- Finale, Tour de Rhuys (Bretagne) le 20 septembre 2020.

S'agissant des Coupes de France N3 :

- 1^{re} manche à Vienne Classic (Nouvelle Aquitaine), le 8 mars 2020,
- 2^e manche, Grand Prix Cycliste de la Région Sud (Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur), le 5 avril 2020,
- 3^e manche, Boucles de la Marne (Grand Est), le 24 mai 2020,
- Finale, Grand Prix de la Tomate (Nouvelle Aquitaine) le 13 septembre 2020.

S'agissant des Coupes de France Juniors :

- 1^{re} manche, Tour du Bocage et de l'Ernée 53 (Pays de la Loire), les 4 et 5 avril 2020,
- 2^e manche à Chrono 47 (Nouvelle Aquitaine), le 1^{er} mai 2020,
- 3^e manche, La Classique des Alpes Juniors (Auvergne Rhône Alpes), le 30 mai 2020,
- Finale, le Grand Prix de Cherves (Nouvelle Aquitaine), les 16 et 17 juillet 2020.

S'agissant des Coupes de France Femmes :

- 1^{re} manche, Grand Prix de Chambéry (Auvergne-Rhône-Alpes), le 19 avril 2020,
- 2^e manche, Chrono 47 (Nouvelle-Aquitaine), 1^{er} mai 2020,
- 3^e manche, Tour du Gévaudan Occitanie (Occitanie), 10 mai 2020,
- 4^e manche, Classic Féminine Vienne Nouvelle-Aquitaine (Nouvelle Aquitaine), le 14 juin 2020,
- 5^e manche, Prix de la Ville de Morteau (Bourgogne Franche-Comté), le 5 juillet 2020,
- Finale, Sud Yvelines Féminine (Île-de-France), le 6 septembre 2020.

En VTT, les Championnats d'Europe de VTT Beach Race se tiendront à Dunkerque (Hauts-de-France).

Année 2021

En BMX :

- Le Challenge National et le Championnat de France se tiendront à Sarrians (Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur) ;
- La Coupe de France à Besançon (Bourgogne–Franche-Comté) ;

- La Coupe de France à Mours-Saint-Eusèbe (Auvergne-Rhône-Alpes) ;
- Le Challenge France Nord-Est à Vesoul (Bourgogne–Franche-Comté) ;
- Le Challenge France Nord-Est à Baume-les-Dames (Bourgogne Franche-Comté).

En VTT, les Championnats d'Europe VTT Beach Race auront lieu à Dunkerque (Hauts-de-France).

Année 2022

Les dates des Championnats du Monde BMX et Piste sont les suivantes :

- BMX : du 26 au 31 juillet 2022 — Nantes (Pays de la Loire)
- Piste : du 12 au 16 octobre 2022 — Saint-Quentin-en-Yvelines (Île-de-France).

Jean-Claude LECLERC s'enquiert des dates du Roc d'Azur pour 2020.

Sylvain DUPLOYER répond que Roc d'Azur se tiendra en octobre 2020, après les premières manches de la Coupe de France.

Jean-Claude LECLERC revient sur les Championnats de France sur Route de l'Avenir de 2020 qui se dérouleront sur cinq jours au lieu de quatre. Il alerte sur les coûts financiers supplémentaires occasionnés par ce nouveau format, qui pèseront sur les Comités régionaux.

Alfred DEFONTIS tient à remercier le Président de la FFC, le Vice-Président et le DTN adjoint de s'être déplacés en Martinique pour visiter les infrastructures et rencontrer les élus locaux.

Le Président annonce en conclusion qu'à l'occasion du prochain Conseil Fédéral, un baptême de la piste sera organisé en fin de séance. Les personnes souhaitant y participer doivent se faire connaître assez rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

Le Président

Le secrétaire de séance

Didier MARCHAND

Stéphane GARCIA